

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyne SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : **ENVIRONNEMENT - Nature** : Convention de participation financière avec la commune de Saint Romain en Gal pour l'entretien de l'île Barlet

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, la commune de Saint Romain en Gal et l'Agglomération ont la volonté de développer les capacités touristiques de loisirs du site de l'île Barlet.

L'agglomération a participé aux travaux d'aménagement qui ont été réalisés sur le site, comme la rénovation de la guinguette, le parcours de santé, la mise en place de mobilier, d'aires de pique-nique et le développement d'un parcours environnemental ainsi que l'aménagement d'un espace de sport de plein air.

Dans le prolongement des projets développés conjointement, l'Agglomération participe financièrement aux dépenses d'entretien courant du site, effectué par la commune.

La convention précisant les conditions de versement de cette contribution avait été reconduite pour l'année 2020 afin de travailler sur les évolutions possibles de cet espace et de ses modalités d'entretien. Le contexte de 2020 n'ayant pas permis de mener à bien ce travail, il est proposé de renouveler la convention dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2019,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

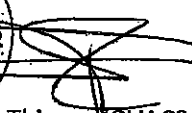
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

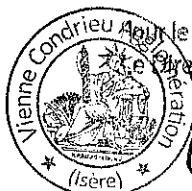
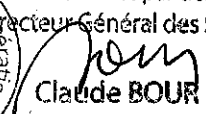
APPROUVE les termes de la convention avec la commune de Saint Romain en Gal, concernant la participation financière de Vienne Condrieu Agglomération à l'entretien de l'espace de loisirs de l'île Barlet jointe à la présente délibération. Le montant de la participation est fixé à 10 000 euros pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **29 JAN. 2021**
et a été publiée le **29 JAN. 2021**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

 Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat